

CAS PRATIQUE

ÉNONCÉ n°1 :

Thelma et Louise se sont rencontrés il y a plus de dix ans lors d'un voyage aux États-Unis. Thelma, 29 ans et photographe, a pris la décision de demander Louise, 27 ans, élèveuse de corgis, en mariage durant leurs vacances aux Seychelles il y a un mois.

Souhaitant organiser au plus tôt leur mariage et ainsi réunir leurs familles respectives, ravies de l'évènement, Thelma vient vous consulter à votre cabinet car elle souhaite savoir, hormis les formalités requises, dans quelle(s) mesure(s) cela est possible.

ÉNONCÉ n°2 :

Marc est passionné de voitures anciennes. Le 1er octobre 2021 il a acheté une superbe Jaguar XK120 de collection. La voiture lui a été livrée le 10 octobre 2021 et il en a payé le prix le même jour. Mais il vient d'apprendre qu'une loi publiée au Journal Officiel le 12 octobre (et qui ne contient aucune disposition transitoire) prévoit que les ventes de voitures de collection sont désormais taxées : l'acheteur doit payer un impôt de 10% du prix de vente du véhicule. Marc est inquiet car il a acheté la voiture 120 000 euros...